



COUPE DE GIRONDE VTT ENDURANCE REGLEMENT

Article 1 : Date et Lieu

L'épreuve se déroulera le Dimanche 28 août 2016 sur le site du Mugron, territoire de la commune de GAURIAC (33), sous l'égide de l'UFOLEP.

Article 2 a : Durée de l'épreuve et composition des équipes

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures.

L'épreuve est ouverte aux pilotes de 17 ans et plus; une autorisation parentale devra être présentée par les mineurs.

L'épreuve peut être réalisée **en équipe de 2** : Pour ceux qui veulent participer à la Coupe de Gironde Endurance UFOLEP (carte compétiteur VTT) , il faudra se référer aux catégories suivantes : masculins (17/29 ans-30/49 ans-50 ans et plus), féminines (17/29 ans-40 ans et plus), mixtes (17 ans et plus) Afin de calculer la catégorie (uniquement pour les adultes) il faut faire la moyenne d'âge des 2 concurrents (exemple 1 pilote de 18 ans et un pilote de 40 ans = 29 soit la catégorie 17/29 ans).

ou **en individuel** : masculins (17/29 ans-30/49 ans-50 ans et plus), féminines (17/29 ans-40 ans et plus).

Le départ sera donné le 28 août 2016 à 10h00.

La fin de la course interviendra aux environs de 13h00.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...).

Article 2 b : Epreuves jeunes vététistes

Il y aura deux épreuves d'organisées :

Une épreuve d'endurance de 2H00 (exclusivement pour les équipes de jeunes de 15/16 ans) ouverte aux masculins, féminines et mixtes. Le départ sera donné le 28 août 2016 à 10h00

La fin de la course interviendra aux environs de 12h00.

Une épreuve d'endurance de 1H00 :

- Jeunes pilotes de 11/12 ans (uniquement par équipes)
- Jeunes pilotes de 11/14 ans (par équipes) ouverte aux masculins, féminines et mixtes
- Jeunes pilotes de 11/14 ans et 15/16 ans (individuel) ouverte aux masculins et aux féminines

Le départ sera donné le 28 août 2016 à 13h15.

L'organisation se réserve le droit de différer les horaires de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...).

Une autorisation parentale devra être présentée par les mineurs.

Article 3 : Informations et inscription

La **Coupe Gironde de VTT Endurance** a pour objectif de valoriser les clubs UFOLEP organisateurs d'épreuves d'endurance (2h ou 3h) inscrites au calendrier départemental des « Sports de Nature 2015/2016 ».

L'idée est d'inciter les vététistes Ufolépiens à participer à toutes (ou maximum) les épreuves VTT Endurance du calendrier en proposant un classement individuel et par équipe de la participation dénommé « Coupe Gironde de VTT Endurance ».

Seules les équipes composées exclusivement de licenciés UFOLEP détenteurs de la carte compétiteur VTT de la saison en cours, seront prises en compte pour le classement de cette Coupe.

L'épreuve est open, et est ouverte aux licenciés UFOLEP, FFC aux licenciés compétitions de toutes les fédérations pratiquant le cyclisme et aux non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

Les plaques de course seront délivrées aux équipes et aux individuels, sur présentation de leur licence ou de leur certificat médical.

Programme :

8h00-9h30	: Récupération des plaques et inscriptions
8h30- 9h45	: Reconnaissance du circuit
9h45	: Briefing
10h00	: Départ 3H XC pour les pilotes de 17 ans et plus
10h00	: Départ 2H XC pour les équipes de jeunes vététistes de 15/16 ans
12h00	: Fin de course (2H XC)
13h00	: Fin de la course (3H XC)
13h15	: Départ de la course 1H XC pour les équipes de jeunes de 11/12 ans et 13/14 ans, ainsi que pour les jeunes individuels de 13/14 ans et 15/16 ans
14h15	: Fin de la course (1H XC)
14H45	: Remise des récompenses

Dossiers et montant de l'inscription

➤Inscriptions en amont

- **Inscription immédiate** à l'espace *Mondovélo du magasin Sport 2000* de Ste Eulalie, auprès de Stéphan : bulletin d'inscription et autorisation parentale (disponibles sur place)-photocopie de la licence ou certificat médical-chèque de règlement
- Le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs seront téléchargeables sur **notre site internet** www.vttgauriac.fr et dans ce cas, devront être envoyés, accompagnés du chèque d'inscription, à l'adresse suivante :

Didier DOUSSET-VTT Gauriac-20 allée de Bertrille 33370 BONNETAN

Le chèque pour l'inscription sera libellé à l'ordre de : « *VTT Estuaire Club Gauriac* ». **Joindre impérativement** la photocopie de la licence ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.

Tarifs pour les licenciés UFOLEP et FFC:

- ***10€ pour les individuels de 17 ans et plus-5€ pour les individuels jeunes vététistes***
- ***20€ pour les équipes de 17 ans et plus-10€ pour les équipes jeunes vététistes***

Tarifs pour les non-licenciés :

- ***13€ pour les individuels de 17 ans et plus-6€ pour les individuels jeunes vététistes***
- ***26€ pour les équipes de 17 ans et plus et 12€ pour les équipes jeunes vététistes***

Gratuité pour les féminines : Le club s'inscrit encore cette année dans une démarche d'encouragement de la pratique du VTT féminin pour amener davantage de femmes et de jeunes filles à s'investir dans cette activité. Pour répondre à cet objectif, il nous a semblé que la gratuité des inscriptions serait source de motivation. Mesdames et mesdemoiselles osez le VTT!

➤Inscriptions sur place

Les inscriptions sur place sont possibles s'il reste des places disponibles et avec une majoration de **4€ pour les équipes et de 2€ pour les individuels.**

Informations et renseignements:

Sur le site du club : www.vttgauriac.fr –Rubrique 3H00 XC DU MUGRON
Hervé DONNEGER-Tél: 06.83.85.28.16-Mail: herve.donneger@wanadoo.fr

Article 4 : Parking et gestion des déchets

Une aire de parking sera à disposition, à proximité du lieu de départ, sur le site du Mugron

Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, et dans les poubelles matérialisées.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site, en dehors de celui sécurisé et prévu par l'organisation.

Toute dégradation du site pourra entraîner des poursuites.

Article 5 : Prestations

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves avec la collaboration d'un speaker. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide. Une buvette et des sandwiches seront proposés par les organisateurs. Des blocs WC seront disponibles sur place et des douches seront à disposition des compétiteurs au gymnase de Gauriac (1km)

Article 6 : Annulation ou Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption.

En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

Article 7 : Assurances et sécurité

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance (APAC) couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est obligatoire sur l'ensemble du parcours.

Un poste de secours et des secouristes seront présents sur le site du Mugron.

Article 8a : Consignes épreuve des 3H00

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 3 heures de temps.

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, et panneaux de signalisation. Des signaleurs seront postés à des endroits stratégiques.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pied ou en VTT à partir de 8h30 jusqu'au briefing à 9h45.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion.

Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, comportements anti sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera la disqualification de l'équipe ou du compétiteur.

Article 8b : Consignes épreuves jeunes vététistes

Les consignes sont les mêmes que pour l'épreuve des 3H00 sauf les suivantes : le classement se fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 2H00 de temps ou 1H00 de temps. Les jeunes vététistes doivent se relayer à chaque tour.

Article 9 : Classement et récompenses

Un classement spécifique pour les ufolépiens sera établi et envoyé à UFOLEP 33 afin de l'intégrer dans le classement général de la Coupe de Gironde VTT Endurance.

3H00 XC

Classement scratch équipes:

Seront récompensées :

- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.
- Les trois premières équipes mixtes.

Classement scratch individuel :

Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes.
- Les trois premières féminines.

2H00 XC/1H00 XC Jeunes vététistes

Classement équipes :

Seront récompensées pour chaque catégorie 11/12 ans-13/14 ans-15/16 ans:

- Les trois premières équipes mixtes
- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.

Classement individuel :

Seront récompensés pour chaque catégorie 13/14 ans-15/16 ans :

- Les trois premières féminines
- Les trois premiers masculins

Article 10 : Vol et dégradation

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

Article 11 : Modification du règlement

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 28 août 2016.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Article 13 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve